



LA FEDERATION COMMUNIQUE

UNE PROTECTION SOCIALE AGRICOLE DE HAUT NIVEAU !

La CGT ne s'associe pas au communiqué publié par la MSA le 04 avril 2012 au nom des 25 000 délégués, des présidents et vice-présidents. Dans ce communiqué, les dirigeants de la MSA semblent découvrir la réforme du financement des dépenses de gestion de la MSA, issue du courrier co-signé par les Ministres chargés du Budget et de l'Agriculture. Cette réforme modifie de façon substantielle le financement de la protection sociale agricole. Elle s'appuie sur la convention d'objectifs de gestion approuvée par la majorité du conseil d'administration, à l'exclusion notamment de la CGT. Cette convention n'avait pas pour vocation de développer la protection sociale agricole, mais pour seul objectif de réduire les moyens financiers s'inscrivant ainsi de façon claire et précise dans les politiques sarkozystes de reculs sociaux. Il est scandaleux que des dirigeants agricoles puissent se plaindre des conséquences des décisions qu'ils ont eux-mêmes approuvées et initiées. La convention d'objectifs, qu'ils ont défendue dans un objectif antisocial évident, prévoit explicitement la réduction des moyens financiers et des emplois. La volonté de l'Etat sarkozyste de porter à zéro les réserves disponibles est inscrite dans la convention d'objectifs. Partant du courrier adressé par la tutelle, certains élus menacent de ne plus assurer le recouvrement des cotisations. Cette attitude est scandaleuse et nous la condamnons vigoureusement. Présage-t-elle une nouvelle guérilla antisociale en cas de majorité de gauche à l'Assemblée Nationale ?

Dans le même communiqué, il est évoqué, de façon hypocrite, l'affaiblissement des conseils d'administration qui n'auraient d'autre alternative que d'approuver le montant des dépenses fixées par la COG. La CGT a dénoncé, sans hésitation et sur la base de nos principes fondamentaux, au moment du vote, cette convention, sans que cela soit retenu par la majorité des membres du conseil d'administration de la caisse centrale. Ainsi, les représentants de l'agrobusiness de la caisse centrale nous la jouent aujourd'hui « démagogique » en voulant cacher les effets néfastes de leur attitude.

Par touches successives, tant sur les aspects financiers que politiques, les conseils d'administration sont dépossédés de leurs prérogatives, ce qui est fondamentalement contraire à la démocratie et au mutualisme tel que nous les concevons. La majorité des élus agricoles et certains élus syndicaux de salariés ont promotionné et avalisé les stratégies de régression sociale. Les problèmes financiers rencontrés par la MSA ne datent pas d'aujourd'hui.

Ils ont été accentués par les récentes décisions du gouvernement sarkozyste d'élargir à l'ensemble des CDI l'exonération des cotisations sociales, et d'instaurer la TVA sociale. Personne n'a oublié la campagne menée par la FNSEA pour imposer la TVA sociale et la casse de la retraite à 60 ans. Sur ces points, la CGT s'est fortement opposée, car cela fragilise le financement de notre protection sociale qui doit reposer sur la solidarité. A la MSA, le financement par les cotisations est aujourd'hui marginalisé et va aller en se détériorant suite aux décisions successives. Les cotisations du régime des non-salariés représentent à peine 18 % du montant de leurs prestations. Pour les salariés, le financement par les cotisations se situe à hauteur de 50 %. Cette dépendance financière pèse lourdement sur l'autonomie et l'avenir de la MSA, et la réforme, cautionnée par la majorité des élus de la MSA, accentue cette dépendance.

La gestion de la MSA et l'action sanitaire et sociale sont financées par un prélèvement sur les cotisations. La décision issue de la COG de réduire l'action sanitaire et sociale et de diminuer les frais de gestion va être fortement impactée par cette nouvelle situation. En effet, du fait des nouvelles exonérations, le prélèvement pour la gestion et le financement de l'ASS va être réduit et sera compensé, comme cela est prévu, par une dotation issue de décisions des pouvoirs publics. Les modalités fixant le montant de la dotation s'appuieront sur des règles équivalentes à celles du régime général et seront fonction de l'activité et du coût standard.

De fait, cela réduira les moyens pour le fonctionnement de la MSA. L'emploi et les conditions de travail des salariés de la MSA notamment, seront impactés, ainsi que les services rendus aux affiliés. Il n'est pas inutile de rappeler à ce stade que la COG prévoit déjà la suppression, pour la période à venir, de 1 250 emplois. Ces décisions mettent en cause fondamentalement l'avenir de la MSA, qui ne pourra plus assumer ses missions de service public ni répondre aux besoins des affiliés. La vocation de la MSA n'est pas de gérer les crises agricoles, qui doivent dépendre de la solidarité nationale, mais d'assurer pleinement ses missions de service public en matière de santé, d'accès aux soins, de famille, de prévention... Et de développer des actions répondant aux besoins des affiliés, notamment ceux liés au vieillissement. Cela nécessite une remise en cause de l'ensemble des orientations actuelles adoptées par la majorité des élus agricoles et de syndicalistes salariés qui s'alignent sur les positions patronales.

Les besoins en matière de protection sociale agricole sont immenses. Il est indispensable que soient clarifiées et modifiées les modalités démocratiques et le financement de la protection sociale agricole, à partir notamment de la place et du rôle fondamentaux des salariés. La CGT réaffirme la nécessité d'une protection sociale agricole de haut niveau. Nous agirons partout pour que les revendications des salariés soient satisfaites.

Montreuil, le 3 mai 2012